

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.044

L'An deux Mille Seize, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 avril 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Gilbert LOUX représenté par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE  
M. Denis MOALLIC représenté par Mme Régine JOLY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUTORISANT L'OCCUPATION PRIVATIVE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL À USAGE DE CENTRE DE BALNÉOTHÉRAPIE – SUBSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ GESTIONNAIRE – AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération du 15 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'occupation du domaine public autorisant la société MPH ID, représentée par le Docteur Philippe MOST, à occuper de manière privative l'immeuble communal situé 1 place FOCH à Royan, pour une activité de balnéothérapie, sous l'enseigne "Institut Marin du Bien-Être et du Bien Vieillir".

Par un courrier en date du 25 mars 2016, et conformément à l'article 10 de la convention précitée, le Docteur Philippe MOST a informé la commune de son souhait, pour des raisons administratives, de substituer la société unipersonnelle "Institut Marin du Bien-Être et du Bien Vieillir", en cours de constitution et dont il sera le gérant, à la société "MPH ID", actuellement gestionnaire de l'Institut Marin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public, actant cette substitution de gestionnaire et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cet avenant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n° 16.003, en date du 15 janvier 2016, relative à la convention d'occupation du domaine public autorisant l'occupation privative de l'immeuble communal à usage de centre de balnéothérapie,
- Vu le courrier de l'« Institut Marin du Bien-Être et du Bien Vieillir » en date du 25 mars 2016,
- Vu le projet d'avenant à cette convention, annexé à la présente,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public, autorisant l'occupation privative de l'immeuble communal, à usage de centre de balnéothérapie, sis 1 place Foch à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ledit avenant.

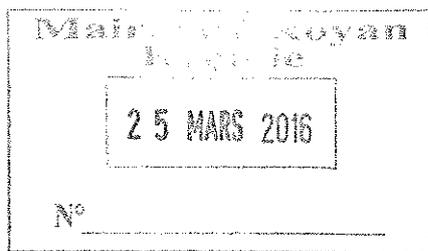
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 avril 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

# Institut Marin du Bien-Être et du Bien vieillir



Royan, le 25 mars 2016

Dr Philippe MOST  
1, Place Foch

17 200 ROYAN

Monsieur Le Maire,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir acter la modification suivante, pour des raisons de facilitations administratives :

La société gestionnaire de la convention du centre Tiki, s'appelle désormais

**L'Institut Marin Du Bien-Etre et du Bien Vieillir**, société au capital de 30 000 euros en substitution de la société MPH 'ID, précédente signataire.

L'Institut Marin du Bien être et du Bien Vieillir est une société unipersonnelle dont je suis le gérant

Je vous prie de croire Monsieur Le Maire en mes sentiments les plus cordiaux et dévoués

Dr Philippe MOST

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Most".

**Institut Marin**  
du Bien être et du Bien vieillir  
**Thalasso thérapie**  
Pt. Dr. Ph. MOST  
1, Place Foch 17200 ROYAN  
mph@live.fr  
☎ 05.17.25.30.57



**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**AUTORISANT L'OCCUPATION PRIVATIVE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL**  
**A USAGE DE CENTRE DE BALNEOTHERAPIE**  
**AVENANT N° 1**

**D. N° 16.044**

**IL A TOUT D'BORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par une délibération n°16.003, en date du 15 janvier 2016, exécutoire le 19 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'occupation du domaine public, conclue le 25 janvier 2016, entre la Ville de Royan et la société MPH ID, représentée par son gérant le Docteur Philippe MOST, autorisant l'occupation privative de l'immeuble communal, situé 1 place FOCH à ROYAN, à usage de centre de balnéothérapie, dénommé "Institut Marin du Bien-Être et du Bien Vieillir".

Par un courrier en date du 25 mars 2016, conformément à l'article 10 de la convention précitée, le Docteur Philippe MOST a demandé de substituer la société unipersonnelle "Institut Marin du Bien-Être et du Bien Vieillir", en cours de constitution et dont il sera le gérant, à la société "MPH ID", pour la gestion de l'Institut Marin, situé 1 place FOCH à ROYAN.

Le présent avenant a pour objet d'acter ce changement de société pour la gestion de l'Institut Marin.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1** : La convention d'occupation du domaine public, autorisant l'occupation privative de l'immeuble communal, situé 1 place FOCH, à usage de centre de balnéothérapie est conclue :

**ENTRE**

**La Ville de ROYAN**, représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2016, exécutoire le 19 avril 2016,

ci-après désignée « *La Ville* »,

**D'UNE PART,**

**ET**

**La société unipersonnelle "Institut Marin du Bien-Être et du Bien Vieillir"**, en cours de constitution, dont le siège social est situé 1 place FOCH à ROYAN (17200), représentée par le Docteur Philippe MOST, son Gérant en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « *La Société* »,

**D'AUTRE PART,**

**Article 2** : Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 21 avril 2016  
*en trois exemplaires originaux*

Pour l'Institut Marin  
du Bien-Être et du Bien Vieillir  
Le Gérant,  
Philippe MOST

Pour la Ville de ROYAN,  
Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 août 2016